

AVIS

DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES DÉFINITIVES DES ÉLECTEURS INDIVIDUELS

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

SCRUTIN 31 JANVIER 2025

COMMUNE DE : VILLARDS-D'HÉRIA

Le maire donne avis que la liste électorale définitive des électeurs votant individuellement établie par la commission d'établissement des listes électorales, en vue de l'élection des membres de la chambre d'agriculture, est déposée au secrétariat de la mairie où elle peut être consultée.

Tout électeur ou toute personne intéressée par les décisions de la commission d'établissement des listes électorales, peut saisir directement le tribunal d'instance de Lons le Saunier dans les cinq jours suivant cet affichage.

Fait à Villards-d'Héria

, le 26 novembre 2024

Le maire,

Le Maire,
Jean-Robert BONDIER



(exemplaire pour affichage en mairie dès réception)